

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation :

31 mars 2022

Date d'affichage :

31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 7 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Patrick REILHAN.

OBJET : NOM NOUVELLE ET ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Suite à la création de la nouvelle bibliothèque, il convient de lui donner un nom et de renommer l'ancienne salle de la bibliothèque. M. le Maire propose « Salle du conseil » et « Foyer associatif : Bibliothèque Paul Rouquette ».

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

Valide ces propositions de noms :

Salle du Conseil pour l'ancienne salle de la bibliothèque (salle sous la mairie)

Foyer associatif : Bibliothèque Paul Rouquette pour la nouvelle bibliothèque

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.